



Avis au Conseil n° 10-03

Objet : Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale pour 2010 à 2015

Le Conseil consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

CONFORMÉMENT au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT EXAMINÉ LE PLAN et fourni au Conseil des commentaires verbaux préliminaires lors d'une séance à huis clos à Guanajuato, au Mexique, consacrée à l'ébauche finale du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, datée du 29 juillet 2010, et ayant mené par la suite une consultation publique relative au Plan;

FORMULE les observations et commentaires suivants à l'attention du Conseil :

Participation du public : Dans l'ensemble, la participation du public à ce processus a été satisfaisante. En général, les commentaires étaient réfléchis et formulés de façon professionnelle. Les membres du public ont apprécié le fait de pouvoir commenter l'ébauche de plan stratégique. Le CCPM accorde beaucoup d'importance à un dialogue ouvert avec le public, qui permet d'atteindre les objectifs communs de la CCE et du grand public. Au même titre que le CCPM, les membres du public pensent que leur participation est importante pour améliorer l'efficacité des programmes de la CCE.

Plusieurs des communications présentées par le public contenaient des commentaires positifs sur le travail effectué jusqu'à maintenant à propos du Plan stratégique, et félicitaient le Conseil pour la clarté des priorités énoncées dans le document. Les trois priorités stratégiques sont sensées et créent un cadre propice aux progrès, qui sera bénéfique aux Nord-Américains et à l'écosystème qu'ils partagent.

PNAACE : Le public a salué le retour du système de subventions destiné à aider les groupes locaux s'efforçant d'améliorer l'environnement et de conserver les écosystèmes nord-américains grâce au Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en

environnement (PNAACE). Le CCPM et le public conviennent qu'il s'agit là d'un lien très important avec les collectivités d'Amérique du Nord, qui permet à la CCE d'agir. Dans l'esprit des commentaires du public, le CCPM pense que le nouveau programme doit s'appuyer sur les normes les plus strictes en matière de transparence et de prise de décisions indépendantes, qui ont contribué au succès du programme précédent (FNACE). À cette fin, le CCPM recommande que les subventions soient choisies par une équipe d'experts indépendants, comme on le faisait pour le FNACE.

Prairies : Plusieurs des communications du public ont applaudi le regain d'intérêt des trois pays nord-américains pour la collaboration dans le cadre de la CCE en vue de promouvoir la conservation des prairies à l'échelle continentale. Certains auteurs considèrent que la priorité accordée aux prairies dans le Plan stratégique offre à la CCE l'occasion de faire de grands pas en avant dans le sens des trois priorités stratégiques du Conseil. Par ailleurs, on considère que les prairies sont importantes pour la représentation cartographique, la collecte et l'analyse des données portant sur l'accumulation de carbone.

Agriculture : Dans certains cas, la disparition de prairies indigènes résulte de la modification de l'utilisation des terres, principalement imputable à un développement intensif du secteur agricole (même si l'on sait évidemment qu'il y a d'autres facteurs). Le CCPM conseille que l'on modifie le Plan stratégique afin que celui-ci accorde la priorité absolue au rôle que joue le secteur agricole à cet égard, ainsi qu'à son rôle dans d'autres domaines, comme l'utilisation de substances chimiques, l'extraction d'eau, la conservation des espèces sauvages et la protection des habitats.

Eau : Plusieurs des commentaires du public portaient sur le thème de la salubrité de l'eau. La qualité de l'eau et la quantité d'eau disponible constituent des enjeux importants dans de nombreuses régions d'Amérique du Nord, et le CCPM juge important que les trois gouvernements soient conscients de ce problème dans de nombreuses régions, et reconnaissent pleinement que de nombreuses institutions sont concernées par le problème. Les membres du CCPM entendent suggérer au Conseil des moyens de répondre à ces préoccupations lorsque le Plan stratégique sera mis en œuvre.

Bâtiment écologique : Plusieurs commentaires du public ont porté sur le thème du bâtiment écologique — en particulier sur les systèmes permettant aux immeubles d'économiser de l'énergie et sur d'autres technologies applicables aux métiers du bâtiment, qui permettent d'économiser l'énergie tout en évitant la production de pollution. Le CCPM félicite le Conseil d'avoir accordé son attention à la performance environnementale du secteur du bâtiment dans le cadre de son objectif stratégique intitulé « L'écologisation de l'économie nord-américaine », et entend lui suggérer d'autres possibilités de promouvoir le bâtiment écologique lors de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Processus de communications de citoyens : Plusieurs des commentaires du public portaient sur le processus de communications de citoyens, considéré comme un élément fondamental des activités de la CCE et de l'ANACDE. Ce processus contribue à l'efficacité de l'application des lois de l'environnement. Plus précisément, les membres du public s'inquiètent des délais de constitution des dossiers factuels. Compte tenu du préjudice important que causent au processus les retards touchant les votes consacrés aux recommandations de dossiers factuels ces dernières années, les membres du CCPM pensent clairement que le Plan stratégique devrait témoigner d'un engagement plus ferme à accélérer considérablement le processus, en particulier les votes du Conseil.

Partenariats : Le CCPM reconnaît que le Plan stratégique vise à exploiter l'expertise existante grâce à des partenariats avec les intervenants, et recommande que le Plan établisse clairement que ces partenariats incluent le secteur privé et la société civile. À la lumière des communications du public à propos du Plan stratégique, il semble que les membres de l'industrie reconnaissent le travail professionnel accompli par la CCE, dans la mesure où ils croient qu'ils vont également bénéficier d'un tel partenariat. En particulier, le secteur de l'élevage bovin et l'industrie automobile ont proposé d'amener divers intervenants à la table de discussion, afin d'essayer d'améliorer la performance environnementale grâce à un dialogue à la fois ouvert et équilibré. Ils ont précisé que l'industrie automobile était en train de vivre une des plus importantes restructurations de son histoire. C'est la raison pour laquelle il existe de nombreuses possibilités d'encourager cette industrie à tirer parti, à l'avenir, des solutions et des innovations plus « vertes » dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement automobile. Le CCPM salue l'engagement que prend la CCE dans le Plan de s'appuyer sur les travaux constructifs qu'elle a déjà entrepris au sein de l'industrie automobile nord-américaine et du secteur du bâtiment, et entend suggérer au Conseil d'autres moyens d'exploiter à plus grande échelle les partenariats avec l'industrie et la société civile lors de la mise en œuvre du Plan.

Collectivités autochtones : Si l'on tient compte des précieux commentaires formulés par le public, il serait sans doute sage d'encourager les collectivités autochtones à appliquer leurs connaissances traditionnelles à certains volets de la planification des ressources communautaires, afin d'atteindre l'objectif intitulé « Des collectivités et des écosystèmes en santé ». Étant donné qu'on trouve dans les trois pays de très importantes populations autochtones qui ont été directement touchées par la dégradation de l'environnement, le CCPM pense que le Plan stratégique devrait prévoir une sollicitation plus directe des collectivités autochtones. Pour commencer non seulement à examiner les problèmes existants liés aux lois de l'environnement, mais aussi à s'inspirer de la sagesse et des connaissances des Autochtones qui remontent à de nombreuses années, le CCPM recommande que le Plan stratégique renforce les dispositions visant les collectivités autochtones, en envisageant la création d'un groupe de travail ou d'un partenariat au sein de ces collectivités, afin de faciliter l'atteinte des objectifs et la mise en pratique des priorités stratégiques du Plan.